

Pré requis plongée pour formation au Titre Professionnel de Scaphandrier des Travaux Publics OU au Certificats d'Aptitude à l'Hyperbarie de la Mention B

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 1804546F — Mise à jour : 5 juin 2026

Organisme responsable : CAP

Contenu

Objectifs

Avant l'entrée en formation CAH de la mention B ou TP Scaphandrier Travaux Publics un module pour disposer des compétences du PA40/60 est mis en place pour un volume horaire global de 140 h

Si un candidat est déjà titulaire d'un niveau en plongée ce volume horaire sera revue selon son expérience, dans le cadre de l'individualisation de parcours

Obligations règlementaires

- Arrêté Formation NOR ETST1625048A du 12 décembre 2016
- Code du Sport : Arrêté du 5 janvier 2012 NOR SPOV 1201237A
Et son rectificatif du 10 mars 2012
- Code du Sport : Arrêté du 06 avril 2012 NOR SPOV 1210264A
Et son rectificatif du 28 avril 2012

Définitions du plongeur autonome PA40 à PA60 (niveau 3)

Le plongeur PE60 peut effectuer des plongées jusqu'à 60 m, encadré par un Guide de Palanquée (GP) au minimum jusqu'à 40m et par un E4 entre 40 et 60m, sous la responsabilité d'un directeur de plongée (DP).

Le plongeur PA 40 peut effectuer des plongées en autonomie jusqu'à 40 m au sein d'une palanquée avec un ou deux équipiers majeurs, ayant au minimum les mêmes compétences et sous la responsabilité d'un directeur de plongée (DP).

Le plongeur Niveau 3 ou PA 60 peut effectuer des plongées en autonomie sans Directeur de Plongée (DP) jusqu'à 40 m dans les conditions identiques au PA40 et jusqu'à 60 m en présence d'un Directeur de Plongée (DP).

Ce prérequis a pour objectifs d'acquérir les bases de la plongée scaphandre, d'acquérir l'autonomie pour évoluer en immersion en toute sécurité, et ce, dans une perspective de travail en immersion ensuite

Programme

Apports théoriques (CM) en salle et apports pratiques (TP : Plongées, mise en situation en immersion...)

Planifier la plongée : Prise en compte des directives du DP - Compréhension de la topologie du site de plongée, orientation - Détermination du profil de la plongée et des différentes procédures en immersion.

Organiser la plongée : Choix du site - Organisation des conditions de la plongée - Sécurisation de l'activité.

Évoluer en autonomie : Orientation.- Évolution subaquatique - Désaturation

Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté : Observation, compréhension et réaction face à un incident.

S'adapter à la profondeur : Stabilisation - Mise en œuvre de l'ensemble des autres techniques.

Apports théoriques :

Théorie de l'activité : Les accidents - Procédures de désaturation - Réglementation - Milieu et environnement

Respecter le milieu et l'environnement : Aisance aquatique

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Aucun prérequis

Niveau de sortie
Niveau CAP, BEP

Métiers associés

L1401 — Sportif professionnel

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2150485	Présentiel	Trébeurden	31/05/2026	25/06/2026
2150486	Présentiel	Trébeurden	20/09/2026	15/10/2026
2310274	Présentiel	Trébeurden	04/04/2027	29/04/2027
2310276	Présentiel	Trébeurden	30/05/2027	24/06/2027
2310288	Présentiel	Trébeurden	19/09/2027	14/10/2027

Source : GREF Bretagne #1804546F